SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.5/g.d.1

A31	A51	C39	C43	C43	C46	F47	D1d
1100	1100	900 SPW	70 / 900	90 / 900	900	600 x 900	900
2 (6)	2 min.	2 (4)	3 min.	4	2	2	2
F79 / 1500 m	F79 / 750 m / 1100 x 1300	F81 / 250 m / 1100 x 1300	F81 / 100 m / 1100 x 1300	Add. 300 m / 1100 x 300	Add. 500 m / 1100 x 300	"FILES" / 1100 x 900	
1 (3)	1 (3)	1 (3)	1 (3)	2	2 min.	2 min. SPW	
Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99 (ou / et / ou)		Type II-Annexe 3 A.M.07.05.99	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min	120		
guidage balisage latéral (5)		2	1	SPW (7)	RADAR(8)		

Remarques :

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche, sauf les signaux F79 et F81.
3. Les signaux F79 et F81 sont de dimensions 1100 x 1300.
4. On placera le signal C39 à 500 m et ce signal sera répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
5. Le guidage et le balisage latéral seront réalisés au moyen des dispostifs du Type II de l'annexe 2.
6. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
7. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.
8. Le placement de radar préventif ou répressif est possible.

SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

A.5

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.5/g.d.1

1/2

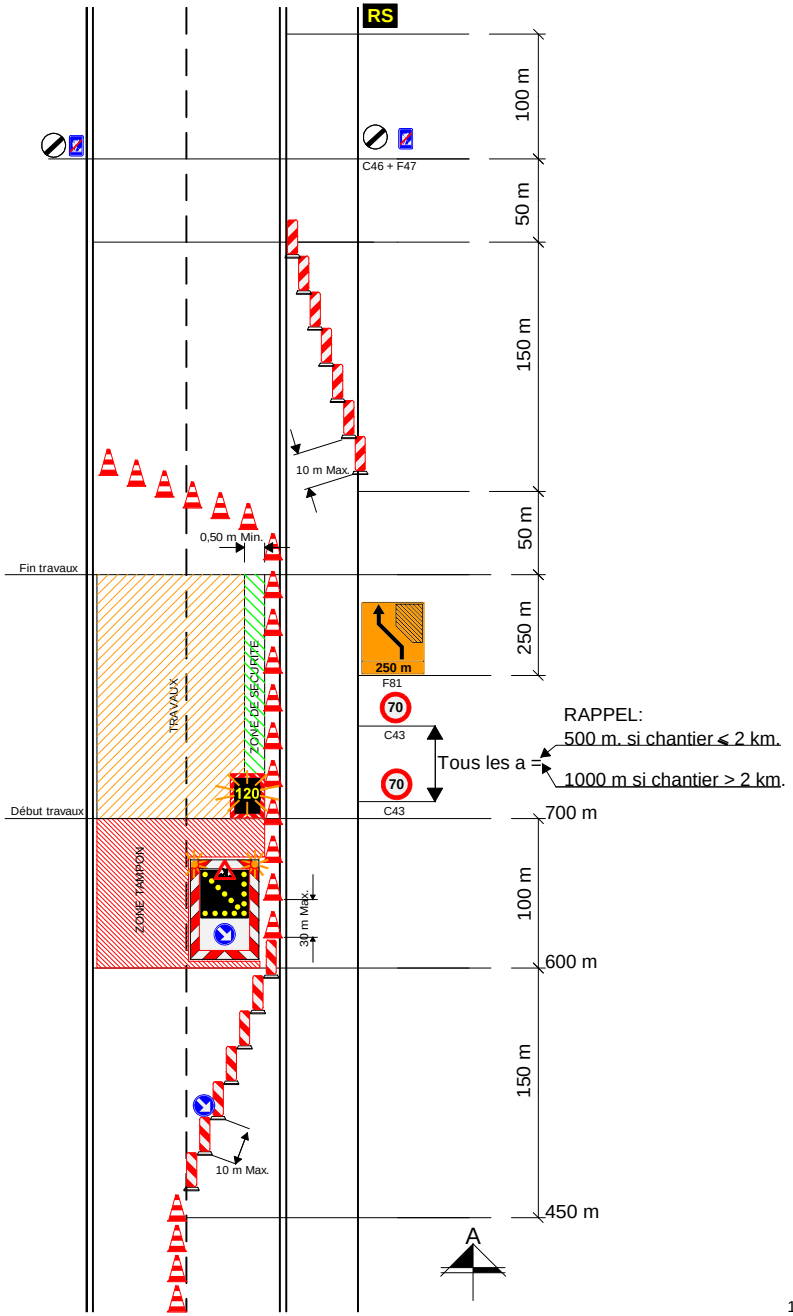

11/12/2017

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 2 voies - Gênant fortement la circulation

A2.5/g.d.1

2/2

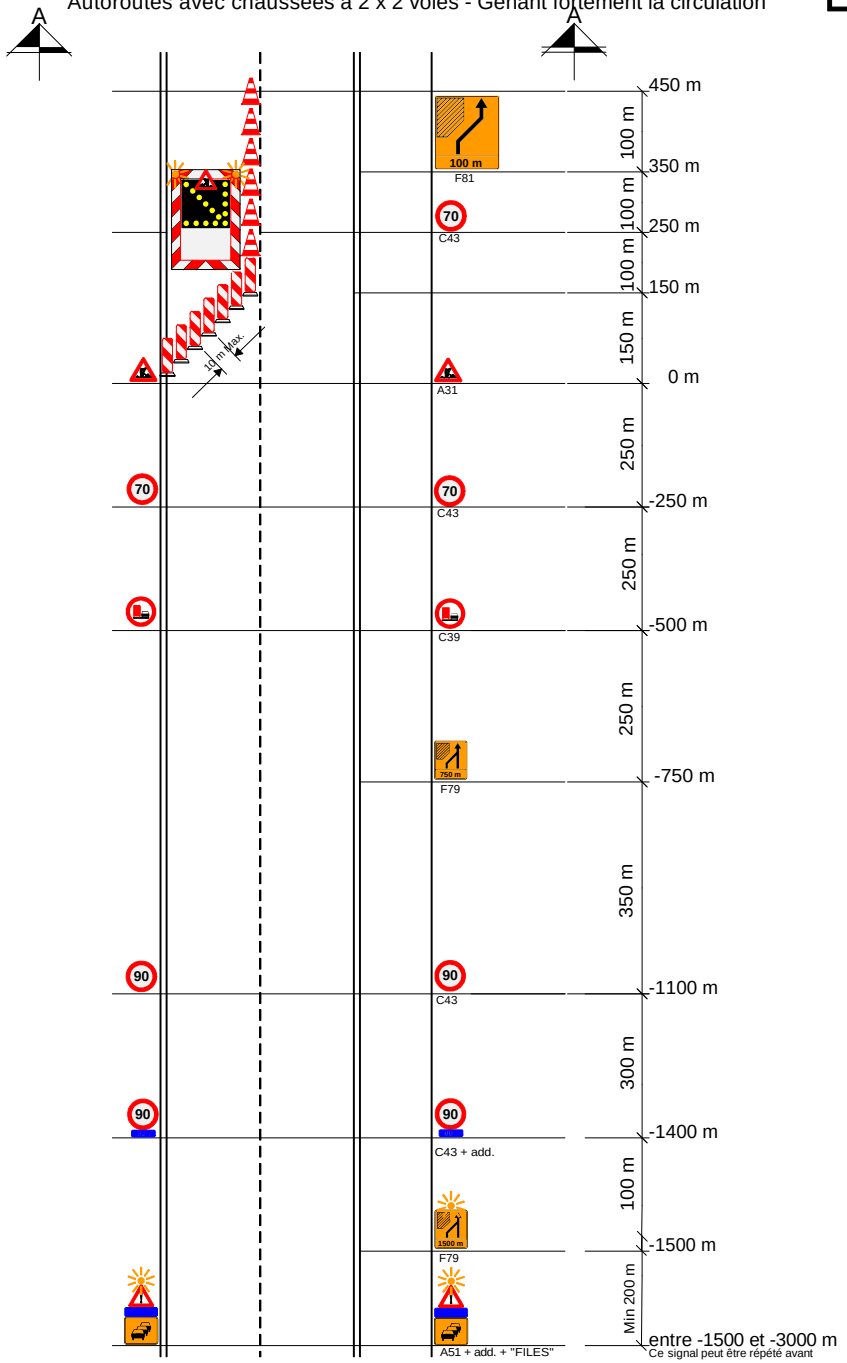

A.5

11/12/2017